



DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune Montmotier

se réunira, en séance ordinaire le 14 décembre 2023, à 17 heures 30.

Objet de la réunion

- Tarif nettoyage hiver 2023/2024
- Tarif affouage 2024
- Assiette des coupes 2024
- Identification des Zones d'Accélération de la production des Énergies Renouvelables (ZAENR)
- avis sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est.

Informations diverses:

- catastrophe naturelle

Fait à Montmotier, le 04 décembre 2023

Jean-Pierre POIROT, Maire